



Uccle le 22/03/2021

Courrier aux parents des écoles
communales d'Uccle

Service Education

DEPARTEMENT AFFAIRES EDUCATIVES

Votre correspondant : Dominique Albert

Tél. : 02/348.67.97

Courriel : dalbert@uccle.brussels

Madame,
Monsieur,
Chers parents,

Vous l'aurez appris, le Comité de Concertation et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé de renforcer les mesures destinées à lutter contre le COVID au sein des écoles.

Ces mesures seront d'application du 24 mars au 2 avril.

Parmi celles-ci, nous vous informons **qu'à partir de ce mercredi 24 mars 2021 :**

- le **port du masque buccal par les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire** pour toutes les activités en intérieur est obligatoire. Il conviendra donc que chaque enfant de 5^{ème} et 6^{ème} soit muni d'un masque fourni par vos soins ;
- plus **aucune réunion de groupe entre adultes dont les rencontres avec les parents** n'est autorisée ;
- les **repas devront se prendre en classe ou en extérieur** :
 - o maternel : pique-nique
 - o primaire : pique-nique ou lunch-box
- le potage est supprimé pour les 2 sections ;
- obligation de garder les enfants malades à la maison sauf avis favorable du médecin pour le maintien en collectivité.

Nous rappelons également que **lorsqu'un membre de la famille est testé positif, les cohabitants sont considérés comme des contacts à haut risque** et doivent être mis en quarantaine et doivent être testés conformément aux protocoles en vigueur.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition, ainsi que les directions des écoles, pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions de croire, Chers Parents, à l'assurance de notre meilleure considération.

Philippe WARGNIES

Carine GOL-LESCOT

Boris DILLIES

Chef Département

Echevin de l'Enseignement

Bourgmestre